FOCUS

BESANÇON
VILLE D'ART & D'HISTOIRE

LA CITÉ-JARDIN JEAN JAURÈS



VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE



SOMMAIRE

4 **INTRODUCTION**

6 **UN ESPACE À SOI**
Le logement social et les cités-jardins, l'adaptation française d'un concept anglais

10 **BESANÇON AU LENDEMAIN DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE**

12 **SAINT-FERJEUX, DU HAMEAU AU QUARTIER**

14 **BESANÇON À LA RECHERCHE D'UN ARCHITECTE POUR SA CITÉ-JARDIN**

16 **ÉMILE FANJAT : PARIS-REIMS-BESANÇON**

18 **LA CITÉ-JARDIN JEAN JAURÈS**
Conception globale et programme urbanistique

20 **L'IDENTITÉ ARCHITECTURALE DE LA CITÉ-JARDIN**

22 **BRÈVE HISTOIRE D'UN CHANTIER MOUVEMENTÉ**

24 **MAISONS PLURIELLES**
Les maisons-types proposées par Fanjat

28 **LE QUOTIDIEN EN COLLECTIF**
Maisons commerciales, bains-douches et groupe scolaire

32 **UNE CITÉ VIVANTE**
Réflexions pour l'avenir

34 **LABELS ET PROTECTIONS**

36 **REPÈRES CHRONOLOGIQUES**

38 **GLOSSAIRE**

39 **SOURCES - BIBLIOGRAPHIE**

Couverture : Maison de la cité-jardin Jean Jaurès
Page 2 : Le terrain de jeu et ses arbres
© Cyriaque Dupuis

INTRODUCTION

Havre de verdure, de paix et de santé, la cité-jardin* représente au début du XX^{e} siècle l'utopie même d'une ville régénérée et d'une campagne épanouie. Née en Angleterre, elle se déploie ensuite à une échelle mondiale. En France, les cités-jardins sont gérées par les Offices d'habitations à bon marché pour le bénéfice de populations principalement ouvrières.
Délaissées après la Seconde Guerre mondiale, les cités-jardins suscitent un intérêt renouvelé depuis une vingtaine d'années. L'urbanisme contemporain, en quête de la ville durable de demain, pourrait bien trouver des solutions dans ces propositions jeunes d'un siècle.

Construite à partir de 1929 sur les plans de l'architecte Émile Fanjat, la cité-jardin Jean Jaurès est la première des deux expérimentations bisontines de ce concept. Reconnue par le label Architecture Contemporaine Remarquable (2004) et identifiée dans le PLU en tant que Zone de bâti protégé (2007), elle se présente globalement encore sous son aspect d'origine. Les modifications survenues au fil du temps ont motivé la commande d'une étude architecturale – financée par la Ville et la DRAC Bourgogne-Franche-Comté – et la rédaction d'un cahier de recommandations destiné à accompagner les propriétaires actuels et futurs sur la voie des bonnes pratiques en matière de rénovation et d'entretien. La Ville de Besançon s'engage dans cette démarche pour faire connaître aux Bisontins la qualité de leur patrimoine architectural et urbanistique.

Les * renvoient au glossaire p. 38



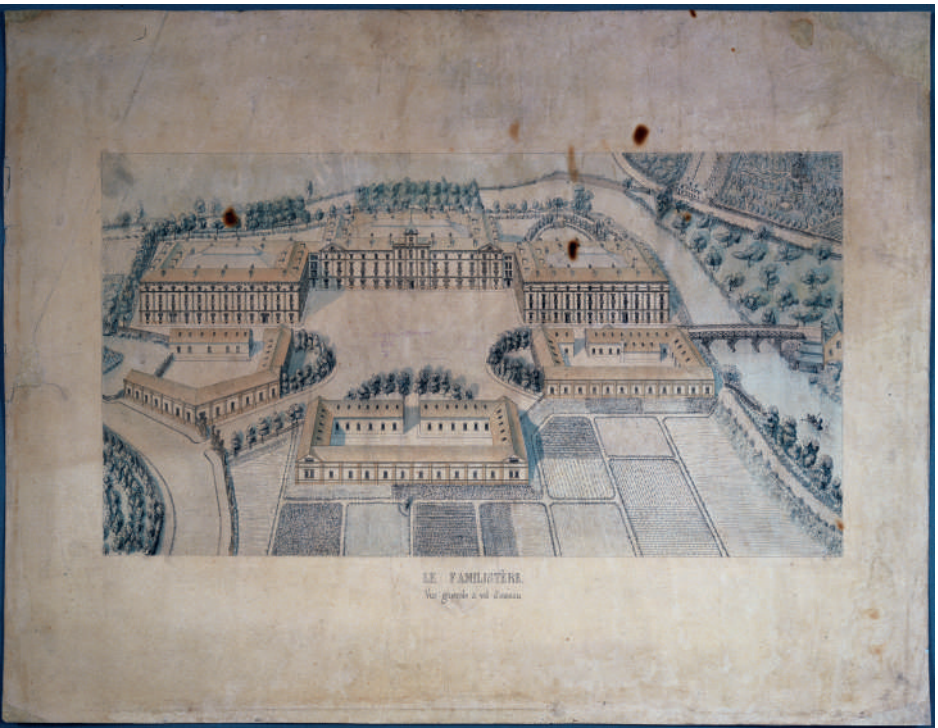
Vue aérienne de la cité-jardin, vers 1980 © Archives municipales de Besançon, 6Fi403, photographie de Jean-Paul Tupin

UN ESPACE À SOI
LE LOGEMENT SOCIAL ET LES CITÉS-JARDINS, L'ADAPTATION FRANÇAISE D'UN CONCEPT ANGLAIS

UN APPAREIL LÉGISLATIF

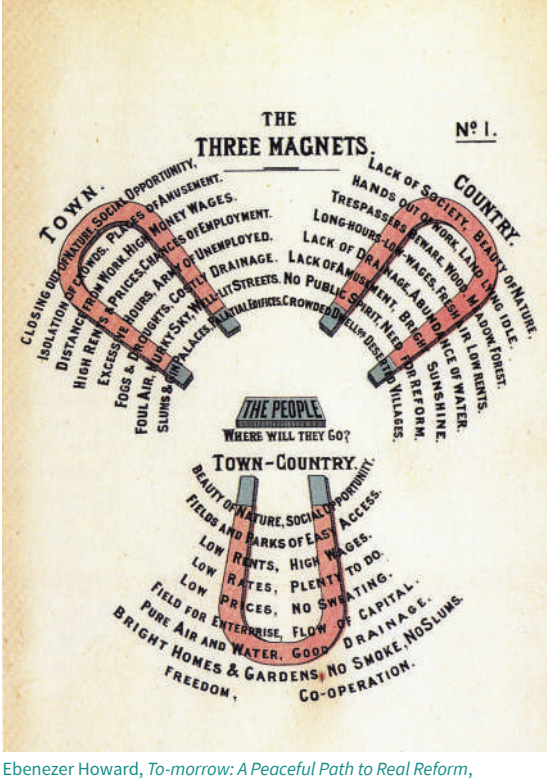
L'intervention gouvernementale en matière de logement est un fait assez récent dans l'histoire contemporaine. Le 13 avril 1850 est votée une loi initiatrice, dont la portée est certes mineure au niveau des politiques locales, mais importante puisqu'elle instaure l'idée que l'action publique peut s'impliquer dans la question du logement des classes laborieuses, ici en légiférant sur l'assainissement des habitations insalubres afin d'éviter la propagation des épidémies de choléra.

Au cours du Second Empire, les conditions de vie et le logement ouvrier sont un objet de débat et de réflexion fécond. En cette période de Révolution industrielle, la construction d'habitats destinés aux ouvriers émane plutôt d'initiatives privées, souvent patronales, héritées des idées de Charles Fourier et de Victor Considérant, à l'instar de Jean-Baptiste Godin qui fait construire – à partir de 1857 – le Familistère de Guise, dans l'Aisne. La fin des années 1880 voit la création des premières sociétés privées immobilières à vocation sociale.



Vue cavalière du Familistère projeté, aquarelle anonyme, vers 1859 © Collection du Familistère de Guise

C'est sur cet ensemble d'initiatives que les députés Jules Siegfried et Georges Picot prennent appui pour élaborer la loi du 30 novembre 1894, en faveur des « habitations à bon marché » (HBM), destinée à favoriser l'accession à la propriété des salariés, tout leur en garantissant de bonnes conditions d'hygiène et de salubrité. Le 23 décembre 1912, la loi Bonnevay est votée. Elle autorise les collectivités locales (Villes et conseils généraux) à construire des HBM ou à créer des Offices publics d'HBM (OPHBM) pour le faire. Enfin, la crise du logement est encore très vive lorsqu'est votée la loi Loucheur, le 13 juillet 1928. Elle inaugure le lancement d'un vaste programme de constructions de 200 000 logements ou maisons particulières commandé par le gouvernement sur cinq années. Le logement social devient alors le terrain d'expérimentations architecturales, mais aussi le lieu d'invention de nouvelles formes urbaines.



Ebenezer Howard, *To-morrow: A Peaceful Path to Real Reform*, 1898. Diagramme nº 1. La tension entre les avantages et inconvénients d'une vie à la campagne (*country*) ou à la ville (*town*) est résolue grâce à la ville-campagne (*town-country*).

LES CITÉS-JARDINS

Certaines viennent d'Outre-Manche, à l'image des cités-jardins. Imaginées par l'urbaniste et théoricien Ebenezer Howard (Londres, 1850 – Welwyn Garden City, 1928) pour réguler le développement incontrôlé des villes industrielles britanniques et offrir des conditions de salubrité décentes aux ouvriers, les *garden cities* sont des villes rationnelles et hygiénistes, constituées essentiellement de maisons individuelles, situées à la campagne et autosuffisantes. Elles garantissent une densité relativement faible du bâti et la présence d'équipements publics implantés sur un terrain situé au centre. Grâce à la publication de l'ouvrage *To-morrow : a Peaceful Path to Real Reform* (*Demain : une voie pacifique vers une vraie réforme*, Londres, 1898), réédité en 1902 sous le titre *Garden-cities of Tomorrow* (*Cités-jardins de demain*), ainsi que la mise en œuvre du concept en divers lieux d'Angleterre, comme à Letchworth (1903), le modèle howardien se diffuse en Europe.

En France, le vecteur de diffusion du concept est le Musée social. Fondée en 1894 par l'économiste Léon Say, l'entrepreneur et homme politique Jules Siegfried et l'ingénieur des Ponts-et-chaussées Émile Cheysson, la fondation privée du Musée social constitue au tournant du siècle un laboratoire de recherches et d'idées sur les questions sociales, mais aussi urbanistiques. Le Musée social agit dans plusieurs domaines et de plusieurs façons, constituant notamment une importante bibliothèque assortie d'un fonds d'archives et suscitant des conférences publiées dans les *Annales*. Il regroupe également plusieurs sections d'enquête qui permettent de financer des recherches sur certaines thématiques.

Ainsi, en 1903, la fondation attribue une bourse de recherche à Georges Benoît-Lévy pour étudier les villages industriels de Port Sunlight et de Bournville, visiter

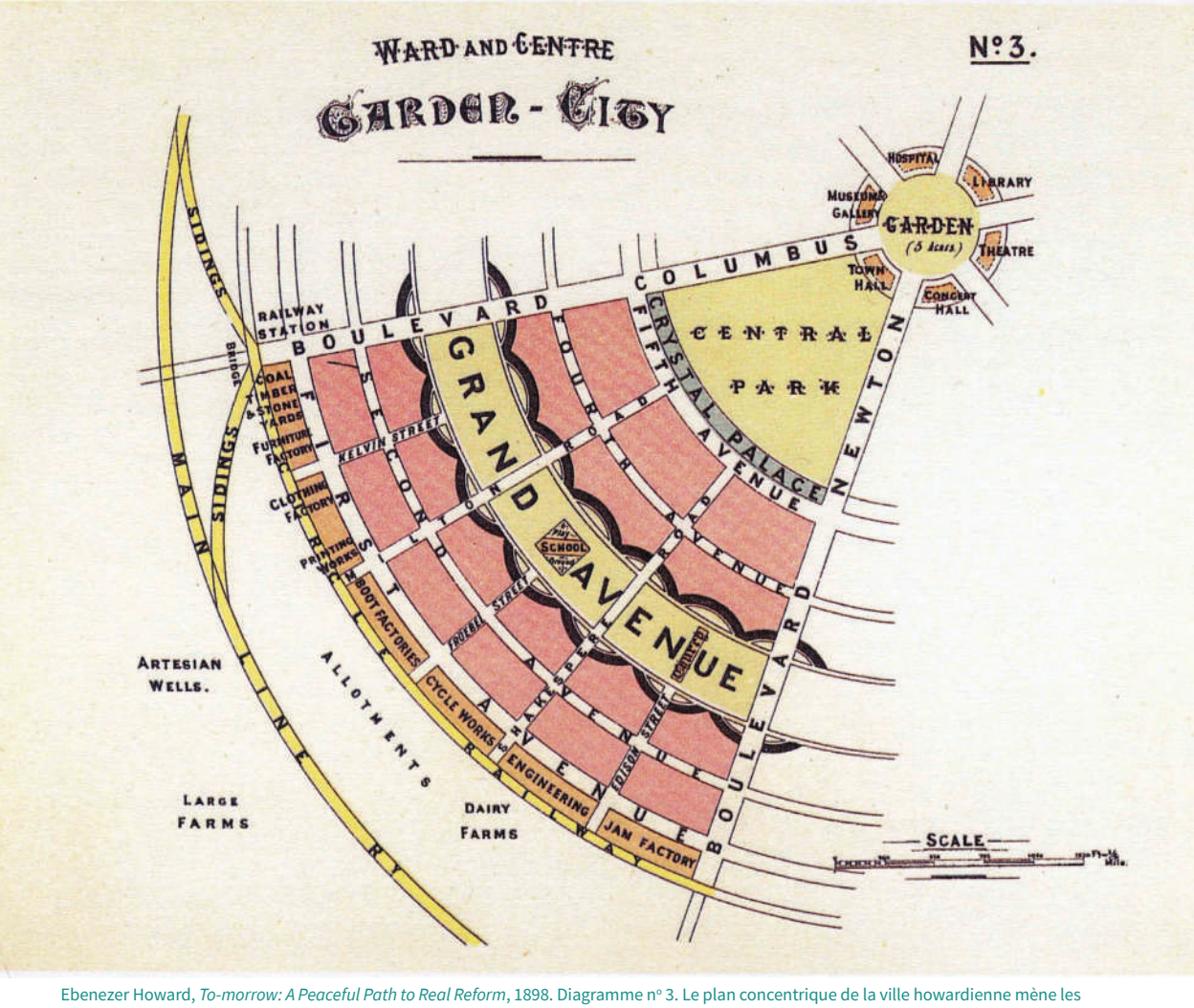
le chantier de la première cité-jardin* anglaise, Letchworth, et étudier la mise en œuvre des idées de Howard. À son retour, le jeune juriste publie l'ouvrage fondateur *La cité-jardin* et fonde l'association des Cités-Jardins de France afin d'encourager la création d'un « Letchworth à la française ».

À ce premier intermédiaire s'ajoute l'industriel et réformateur Georges Risler (1853-1941) qui, en tant que membre de la section d'hygiène urbaine et rurale, réfléchit à la question des espaces libres dans les villes, dont la cité-jardin pourrait être un élément de réponse. Interprétée par lui, elle n'est plus une ville satellite autarcique, mais un quartier périphérique, desservi par les transports en commun, destiné à désengorger la ville. La cité-jardin est employée comme un véritable outil de planification urbaine afin d'éviter le développement anarchique de la banlieue. Elle est constituée de différents logements sociaux individuels, parfois collectifs, locatifs ou en accession à la propriété, pourvus d'un jardin ou d'aménagements paysagers – critère central du concept hygiéniste – déployés dans des quartiers dont les espaces sont rationalisés et hiérarchisés, entre collectif et individuel. Maisons communes, groupes scolaires, commerces entre autres équipements collectifs sont généralement inclus dans le projet.

Grâce à ses adhérents et aux groupes de travail qu'elle abrite, la fondation joue un rôle décisif dans l'élaboration de plusieurs lois sociales et d'urbanisme. Les premières cités-jardins concrétisant cette vision sont celles construites par l'OPHBM de la Seine sous l'impulsion de son administrateur Henri Sellier (1883-1943). Entre 1920 et 1939, une vingtaine d'opérations urbaines à but social sont menées par l'OPHBM de la Seine dont la construction de onze cités-jardins (Stains, Suresnes, Arcueil-Cachan, Plessis-Robinson, Le Pré-Saint-Gervais, Asnières-sur-Seine, Châtenay-Malabry, etc.). Avec la construction de la cité de la Muette à Drancy en 1931, l'OPHBM de la Seine inaugure la transition vers les grands ensembles* (industrialisation de la construction, basculement vers le tout-collectif) qui se développent après la Seconde Guerre mondiale.

En Franche-Comté, l'Office départemental d'Habitation à Bon Marché (ODHBM) du Doubs est créé en 1919 pour pallier la crise du logement subie de plein fouet par Besançon. L'ODHBM construit et gère la cité-jardin Jean Jaurès, l'une de ses premières réalisations dans le Doubs. Elle voit le jour sous la mandature du maire Charles Siffert qui, conscient du rôle primordial du Musée social, écrit à Georges Risler en vue d'obtenir des conseils pour le projet de sa future cité-jardin[1].

1- AMB, 4Q12.



Ebenezer Howard, *To-morrow: A Peaceful Path to Real Reform*, 1898. Diagramme n° 3. Le plan concentrique de la ville howardienne mène les habitations vers le centre, un square occupé par les bâtiments publics.

BESANÇON AU LENDEMAIN DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Dès le début du XX^{e} siècle, les Bisontins sont à l'étroit dans les limites contraintes du centre ancien. La Municipalité songe dès lors à une nouvelle organisation urbaine impliquant un remaniement de la Boucle et une extension au-delà des limites fortifiées qui sont déclassées en 1911, Besançon ayant perdu son statut de place-forte militaire. En 1912, une commission dite du Plan d'extension est créée, avant même que l'État ne pose les bases d'un cadre législatif avec la loi du 14 mars 1919 qui prévoit que toutes les villes de plus de 10 000 habitants doivent se doter d'un « projet d'aménagement ».

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la crise du logement s'accentue à Besançon, comme dans de nombreuses villes de France. Dans le centre-ville – abritant près de la moitié des Bisontins –, les habitations ne sont pas assez nombreuses et certains quartiers sont insalubres, à l'image de Battant surpeuplé, habité principalement par des ouvriers, où sévissent la tuberculose et la mortalité infantile. La situation locative de la ville s'aggrave avec la croissance progressive de la population entre les deux guerres. Besançon gagne près de 10 000 habitants en quinze ans, passant de 55 652 habitants en 1921 à 65 022 en 1936.
Dans une lettre adressée au maire Charles Krug en mars 1923, le socialiste Auguste Jouchoux interpelle la Municipalité sur la pénurie et l'insalubrité des logements bisontins, enjoignant le Conseil municipal de nommer une commission spéciale chargée de proposer des solutions[1]. Constituée de huit membres, elle est aussitôt créée. Son travail est déterminant pour la naissance de la cité-jardin* Jean Jaurès.

En 1925, le radical-socialiste* Charles Siffert remporte la mairie et entame d'importants travaux urbanistiques et de modernisation (égouts, eaux, gaz et construction d'écoles) qui signent notamment la démolition de la porte d'Arènes et l'ouverture de l'avenue reliant la rue de Dole à la gare Viotte. La nouvelle équipe municipale a pour projet la construction de 500 nouveaux logements sur le territoire de la commune. La répartition géographique de la population bisontine commence alors à se modifier. Les quartiers du nord et de l'ouest sont investis par de nouveaux habitants, la banlieue se développe.

Le maire de Besançon cherche une alternative à la cité ouvrière*, comme celle que Besançon a vue sortir de terre quelques temps auparavant aux Prés-de-Vaux, pour lotir les espaces libres. L'idée de la cité-jardin semble être une solution avantageuse permettant de concilier planification urbaine et considérations sociales. Charles Krug, puis Charles Siffert, interrogent Georges Risler et, sur ses conseils, s'intéressent aux villes ayant déjà répondu au problème du logement par la construction de cités-jardins, comme Reims, et aux réalisations des compagnies des mines de Lens et des chemins de fer du Nord. Séduit par le concept, Siffert entame la construction de deux cités-jardins (Jean Jaurès et Rosemont) dans le quartier de Saint-Ferjeux. La seconde est inaugurée par Risler lui-même en 1933.

1- AMB, 1D241, Séance du 21 mars 1923.



Léon Tirode, Portrait de Charles Siffert, Besançon, hôtel de Ville
© Jean-Charles Sexe, Ville de Besançon

L'architecte Maurice Boutterin, chargé par la Ville de dessiner un plan d'embellissement de Besançon, imagina une nouvelle cité-jardin, toujours à Saint-Ferjeux, à côté de Jean Jaurès, comme on le voit sur son plan de 1938.
© Archives municipales de Besançon, 3 T 9, planche n° 6





Carte poste de la cité-jardin de Rosemont, milieu du XXe siècle © Bibliothèque municipale de Besançon, CP-B-P61-0291

La rue de Dole, début du XXe siècle © Bibliothèque municipale de Besançon, CP-B-P61-0277



SAINT-FERJEUX, DU HAMEAU AU QUARTIER

Simple banlieue sans autonomie juridique, Saint-Ferjeux marque l'entrée occidentale du territoire communal de Besançon depuis au moins le début du XIVe siècle. En 1688, on y compte 31 familles, groupées autour de l'église paroissiale du même nom, construite sur le lieu de sépulture présumé des saints apôtres de la Franche-Comté, Ferréol et Ferjeux. Ses terrains sont largement exploités pour la culture, céréales et vigne, qui lui donnent un caractère rural, encore en plein XXe siècle. Au cours du XVIIIe siècle, le hameau gagne en importance avec des auberges, l'exploitation d'une carrière de pierre à la Malcombe ou l'établissement d'une pépinière. Le siècle suivant voit le développement du maraîchage et de l'horticulture aux dépens de la culture de céréales. La reconstruction de l'église par Alfred Ducat, entre 1884 et 1898, change la physionomie de Saint-Ferjeux.

Le hameau n'a pas eu de relation forte avec le centre-ville avant 1911 et le déclassement de Besançon comme place forte – le tramway va tout de même jusqu'à Saint-Ferjeux en 1900. Les liens se resserrent après la Première Guerre mondiale avec la construction de la cité-jardin* Jean Jaurès. Ses 80 logements se révèlent insuffisants et dès octobre 1929, alors même que l'école de Jaurès n'est pas terminée, la ville se lance dans la construction d'une seconde cité-jardin plus vaste, celle de Rosemont. Sa construction, ainsi que l'extension du cimetière, nécessite l'expulsion de nombreux maraîchers. L'urbanisation de Saint-Ferjeux est amorcée.

Elle se poursuit après la Seconde Guerre mondiale, avec la construction au début des années 1960 de quatre immeubles de 200 logements dans la rue de Dole, puis dans les rues des Andelys et du Stand.

En 1964, l'ouverture du centre commercial de la place de la Bascule fait craindre la perte de l'esprit de village qui se manifeste encore à travers les associations qui irriguent ce quartier : l'Étoile sportive, la concorde de Saint-Ferjeux (orchestre d'harmonie), les Baladins (troupe de théâtre), etc.

BESANÇON À LA RECHERCHE D'UN ARCHITECTE POUR SA CITÉ-JARDIN

La cité-jardin* Jean Jaurès représente donc la première étape de la grande mutation qui touche Saint-Ferjeux au XX^{e} siècle. Le conseil municipal ignore encore cela en 1925 lorsqu'il imagine la nouvelle cité-jardin…

Après mûre réflexion, la Commission municipale pour l'habitat à bon marché établit que pour bâtir la cité-jardin, le mieux est de recourir à l'Office départemental des Habitations à Bon Marché (ODHBM, fondé en 1919 dans le Doubs) qui en assurera dans tous les cas la gérance[1]. Son directeur Paul Pesty est d'ailleurs l'une des chevilles ouvrières des constructions des deux cités-jardins. En août 1925, la famille Veil Picard accepte de vendre à l'ODHBM un terrain de plus de quatre hectares situé à proximité des casernes de la rue de Dole.

Dans la foulée, la commission municipale établit un règlement pour le concours d'architecture. Les concurrents, qui doivent fournir un devis descriptif complet, un avant-métré et un devis estimatif détaillé des ouvrages, doivent avoir rendu leur proposition avant le 5 novembre 1925. Une publicité est réalisée par voie de presse au mois d'août, ce qui laisse peu de temps aux architectes pour répondre.

Le cahier des charges impose la construction « d'environ 80 logements » disposant chacun d'un terrain de 380 à 400 m^2. Les maisons, d'au moins 45 m^2 chacune, comprennent trois chambres, une cuisine-salle-à-manger, une buanderie avec bucher, une cave et un WC avec chasse d'eau. Les salles de bain sont rendues inutiles par la construction d'un lavoir-bains-douches pour tous. Pour les enfants, un groupe scolaire de deux classes maternelles et quatre primaires est prévu. Enfin, deux commerces doivent prendre place au rez-de-chaussée d'une maison jumelée.

L'exposition des 23 projets anonymes dans la cour du musée des Beaux-Arts entre le 8 et le 11 novembre 1925 attire de nombreux curieux. Comme prévu, le jury est composé de 11 membres, réunissant des élus du conseil municipal et de l'ODHBM, présidés par le maire Siffert. Ils délibèrent et élisent le projet « L'enfant au berceau », celui d'Émile Fanjat. « Cancoyotte », promu 2^{e}, est dû à Paul Painchaux, issu d'une dynastie d'architectes francs-comtois – il réalise la cité-jardin de Rosemont.



Le dessin du projet lauréat de Fanjat, « L'enfant au berceau »
© Archives municipales de Besançon, 4Q12



Le dessin du projet « Cancoyotte » de Paul Painchaux
© Archives municipales de Besançon, 4Q12

ÉMILE FANJAT : PARIS-REIMS-BESANÇON

Les hasards du concours de la cité-jardin* font donc gagner un illustre inconnu, Émile Fanjat (1887-1954). Originaire de Paris, il y réalise ses études auprès d'architectes et ingénieurs reconnus. Il en vient à exercer l'architecture sans passer par la voie royale française, l'École des Beaux-Arts de Paris. Ingénieur autant qu'architecte, il est membre de la Société des ingénieurs civils de France.

Fanjat s'installe à Reims en 1919, peut-être en raison de l'ampleur des reconstructions à mener dans la ville bombardée. Entre 1921 et 1924, il n'y dépose d'ailleurs pas moins de 69 permis de construire ! Il est aussi nommé architecte pour la reconstruction de la ville de Bezannes, toute proche de Reims. Il dessine surtout des immeubles et se distingue par la construction des établissements Charles Mauroy (1927), importante société d'alimentation en gros, et par le socle du monument aux morts de Reims (1925).

Membre actif de la Société des architectes de la Marne jusqu'en 1929, son activité paraît se ralentir après cette date. Certains de ses derniers projets documentés existent encore à Belfort, comme l'école des Barres, dessinée avec Paul Oudard et ouverte en 1933, ou les abattoirs municipaux (1934).

Une maladie évoquée dans sa correspondance avec les édiles bisontins est peut-être la cause du relâchement de son activité. Fanjat va en conséquence entretenir des rapports conflictuels avec les villes de Belfort et de Besançon, irritées de ses retards et de courriers laissés sans réponse[1].

À l'image de bien des architectes de son temps, Fanjat a adapté sa plume aux divers styles architecturaux demandés par ses clients. Lors de la reconstruction de Reims, il s'est plié aux exercices Beaux-arts* et régionaliste*, deux styles qui donnent un nouveau visage à la ville. Il utilise aussi les styles Art nouveau (11 rue Talleyrand à Reims) et moderne* (abattoirs municipaux de Belfort). Ingénieur, il met en œuvre de nouvelles techniques dont se méfient les architectes, notamment le béton armé. Il fait appel au cabinet d'étude Hennebique qui livre aux établissements Charles Mauroy un système de poteaux et de poutres breveté qui connaît alors un succès immense.

1- AMB, 4M36.



Fanjat est l'architecte de cet immeuble du 11 rue Talleyrand à Reims, orné de mosaïques par Guidici.
© Région Grand Est – Inventaire général / Théodora Jarrassé-Raquillet

L'abattoir de Belfort (1931-1934)
© Archives municipales de Belfort, 8Fi83, fonds André Quiévreux



LA CITÉ-JARDIN JEAN JAURÈS
CONCEPTION GLOBALE ET PROGRAMME URBANISTIQUE

Selon les préconisations de Georges Risler, Charles Siffert choisit un espace libre – une dent creuse – pour y lotir la cité-jardin*. Le terrain est situé à l'ouest de la ville et s'étend sur une superficie d'environ quatre hectares cernés par l'Armée : au sud se trouve le polygone de tir, au nord un terrain appartenant à l'armée, à l'est les casernes et à l'ouest un parc de génie. La route nationale n° 73 reliant Moulins à Bâle (actuelle rue de Dole), au bord de laquelle il est situé, le connecte rapidement à la ville, et c'est pourquoi Fanjat propose l'installation d'une station de tramway à l'entrée de sa cité-jardin, finalement non réalisée.

En se rendant sur place, l'architecte constate la topographie du site qui « à première vue semble assez plat, [mais] présente toutefois un mouvement d'ondulation suffisant pour en tirer un parti avantageux[1] ». Le plan directeur est guidé par plusieurs facteurs : une exposition maximale au soleil, la vue sur le mont Rosemont et l'orientation en direction de l'entrée de la ville. Huit îlots disposés de part et d'autre des services publics (école, commerces, bains-douches) hébergent 54 bâtiments, dont 17 maisons individuelles, 30 maisons jumelées ou collectives et trois logements intermédiaires, comptabilisant 87 logements et les trois services au public.

Fidèle aux principes architecturaux adoptés dans les cités-jardins, l'architecte porte une attention toute particulière à l'équilibre des volumes et à la proportion des rues, à la variété des formes, des décors, des couleurs et des matériaux, pour éviter la monotonie. Il projette soigneusement la trame viaire de la cité-jardin. Une voie en arc de cercle – autrefois Boulevard des Nations, actuelles rues Jules Viette et du Caporal Peugeot – constitue l'axe roulant et l'épine dorsale du quartier pour la grande circulation et le ravitaillement, transitant par les écoles, le terrain de jeux et les bains-douches. La rue principale – avenue de la Paix, aujourd'hui nommée Jean Jaurès – plantée d'arbres et menant directement au groupe scolaire, est plutôt réservée aux promenades et à l'agrément, alors que la voie transversale (rue Claudius Gondy), axée sur les bains-douches, permet une communication intérieure rapide, reliant les deux grandes rues et facilitant l'accès aux commerces. Originellement, les rues et les trottoirs étaient couverts entre autres de cailloux concassés.

Comme il est d'usage dans les cités-jardins, l'architecte focalise son attention sur la hiérarchisation des espaces. Il aménage ainsi des zones dédiées à la communauté (place, boulevard, rue, square, parvis de l'école, etc.), mais prévoit que des habitations soient construites en retrait de trois mètres par rapport à la rue pour favoriser la respiration de l'ensemble.

1- AMB, 4Q12, proposition de Fanjat, p. 2



Plan de la cité-jardin Saint-Ferjeux dans son état actuel © Fanny Cassani

Les transitions sont ménagées par des clôtures, haies et portes qui créent autant de séparations visuelles progressives entre le collectif et l'espace privé. La sensation de verdure est accentuée par les jardins – d'agrément ou potagers – qui se déploient à l'arrière des parcelles et renforcée par l'aménagement d'espaces verts et de terrain de jeux, véritables poumons verts à l'origine du projet.

Une allée d'arbres est plantée sur chaque trottoir bordant le boulevard et l'avenue, alors qu'un parterre de fleurs est aménagé devant le groupe scolaire, pour servir à l'éducation des enfants en fournissant un « exercice sain, amusant et instructif » selon les mots de l'architecte[2].

2- AMB, 4Q12, proposition de Fanjat, p. 11

L'IDENTITÉ ARCHITECTURALE DE LA CITÉ-JARDIN

LE RÉGIONALISME EN FRANCE…

Dans l'entre-deux guerres, de nombreuses cités-jardins* françaises adoptent l'esthétique du régionalisme. De 1890 aux années 1950, ce style paraît adapté à toutes sortes de constructions, comme l'affirme Charles Letrosne (1923-1926) dans sa bible du régionalisme, *Murs et toits pour les pays de chez nous*.

Selon lui, l'architecte qui veut construire une mairie, un hôtel, une maison ou un lavoir doit bien connaître les usages locaux et utiliser les matériaux traditionnels pour adapter ses œuvres à leur environnement culturel, naturel et même psychologique. La conséquence doit être la naissance du goût esthétique des masses et l'élévation de la qualité de vie. Rien d'étonnant à ce que l'industrie touristique naissante se saisisse de ce courant pour l'appliquer aux hôtels ou maisons de vacances aux plans stéréotypés.

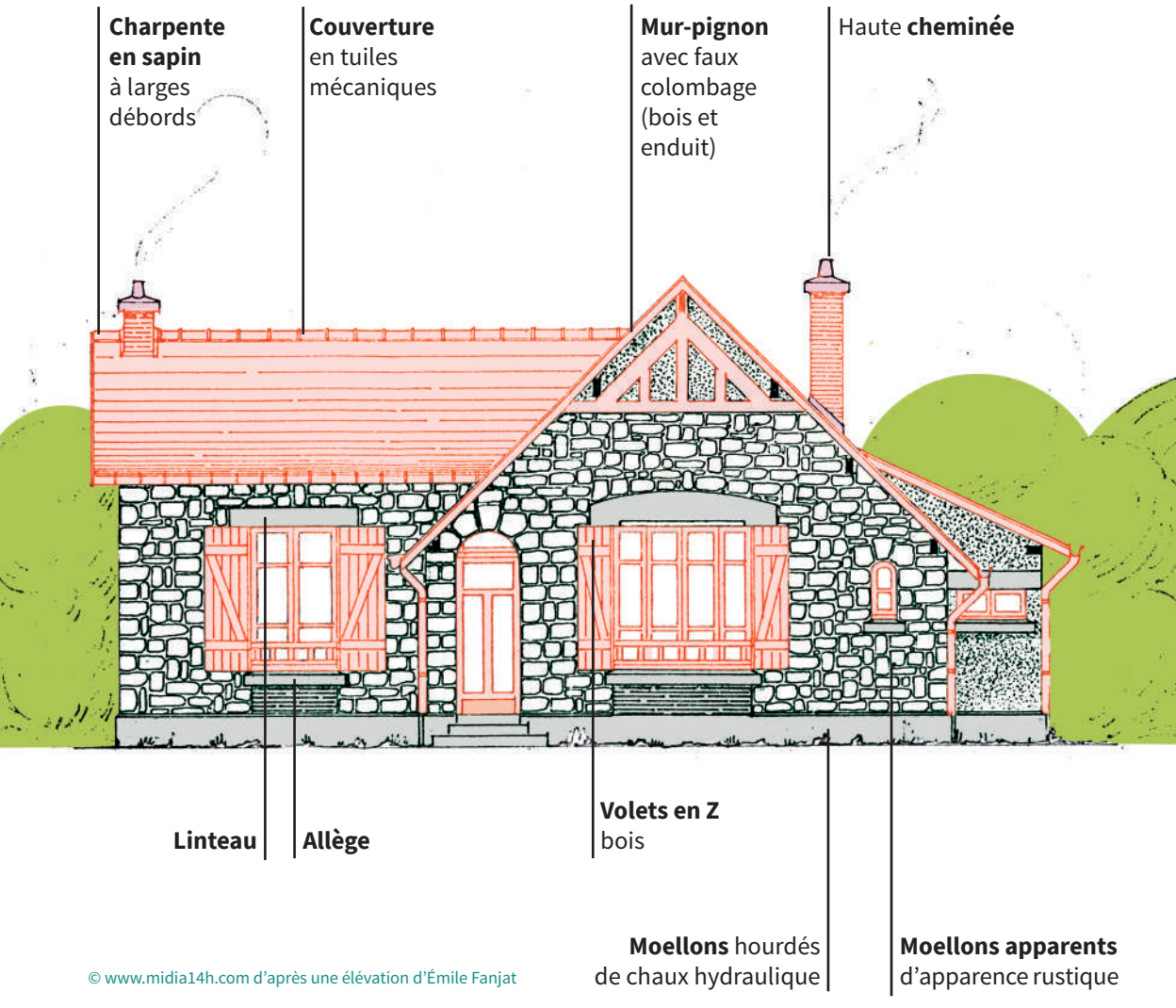
Après la Seconde Guerre mondiale, compromis avec le régime de Vichy, le régionalisme disparaît au profit d'une architecture moderniste et fonctionnelle. Encore aujourd'hui, ce mouvement architectural reste méconnu et déprécié.

… ET À JEAN JAURÈS

Comme toute la France, Besançon a eu sa période régionaliste. En plus de la cité-jardin Jean Jaurès, figurent la cité universitaire Canot ou le collège Saint-Joseph, tous deux dessinés par René Tournier (1899-1977), prolifique architecte bisontin.

Si ces deux exemples évoquent le souvenir de châteaux de rêves, les maisons de la cité-jardin convoquent le pittoresque de la campagne et doivent éveiller chez les occupants l'idée du confort et du bonheur familial dans un cadre familier. Mais à la cité Jean Jaurès, nulle évocation de maisons ou de fermes comtoises. Standardisé par des revues professionnelles, le courant régionaliste entremêle des traits vernaculaires issus de diverses régions pour les diffuser dans tout le pays.

Le régionalisme entend rendre hommage à la maison simple, dessinée pour ainsi dire par la nature elle-même, en parfaite adéquation avec le climat et les mœurs du pays. Dans cette architecture à l'aspect authentique, aucun décor n'anime les façades. Les ornements en ciment moulé ou les briques vernissées étaient pourtant courants à cette époque, mais le souci d'austérité et le budget alloué à la construction de la cité-jardin ne permirent pas ces petites folies. Fanjat évite tout de même la monotonie par le recours à des façades aux compositions alternativement symétriques ou dissymétriques.



© www.midia14h.com d'après une élévation d'Émile Fanjat

Les murs sont élevés uniquement en pierre, de la cave à l'assise de la charpente. Le ciment armé n'est employé que dans les fondations, comme soutien des murs, sur les seuils et aux linteaux de toutes les baies. Il est peint ou moulé afin de le faire passer pour de la pierre.

Le sapin et le chêne sont massivement employés dans les escaliers, les portes et volets. La plupart des portes d'entrée des maisons ont cependant disparu. Enfin, les clôtures des jardins sont en grillage mécanique de fer monté sur de petits murs-bahuts.

BRÈVE HISTOIRE D'UN CHANTIER MOUVEMENTÉ

LES MAISONS

Avant même que les travaux démarrent, Fanjat a mal anticipé les coûts et n'a, par exemple, pas prévu le nombre pourtant réglementaire de logements d'instituteurs dans l'école. Il tarde à modifier ses plans et à actualiser ses devis, tant et si bien que l'État refuse ses subventions à l'ODHBM pour la construction de l'école et des bains-douches. Remise à plus tard, leur construction revient à la charge de la ville.

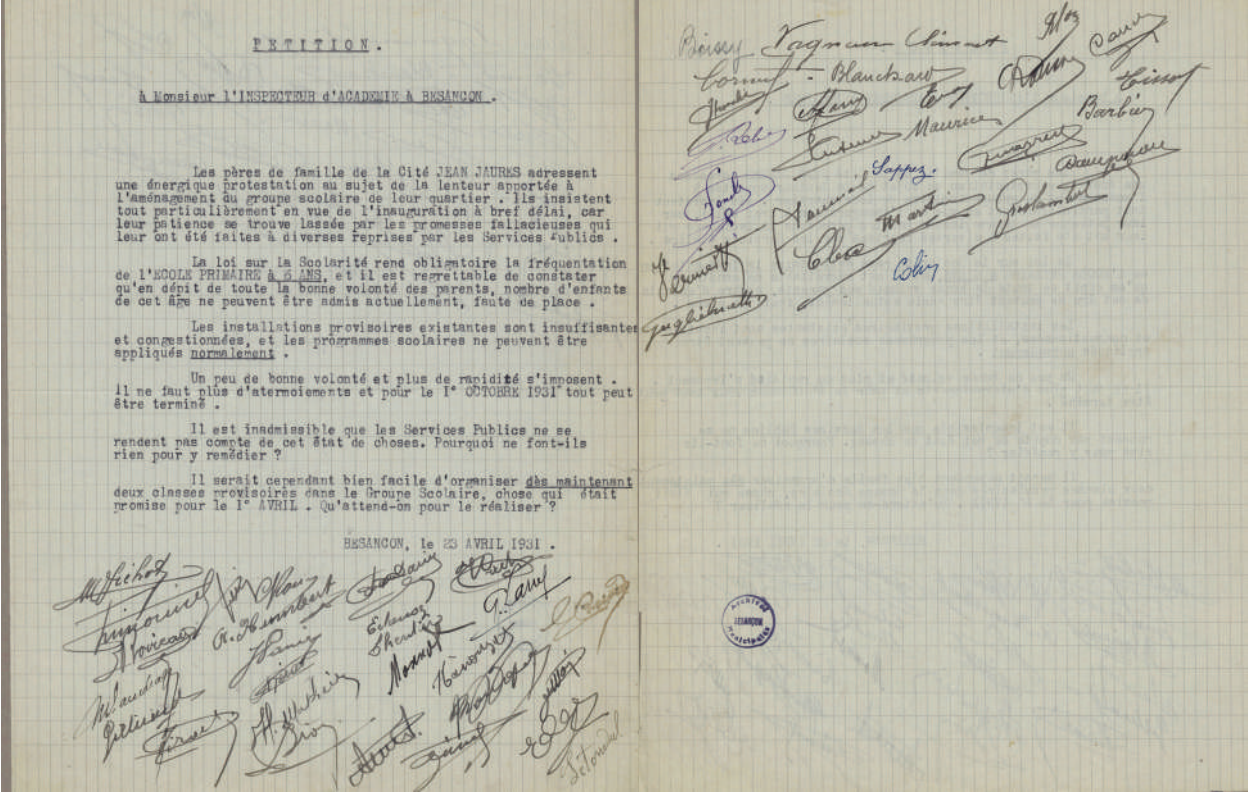
Sur place, l'architecte Émile Dampenon assure tant bien que mal le rôle d'inspecteur des travaux pour Fanjat, qui ne se rend que rarement à Besançon. Le chantier des maisons de la cité-jardin commence allègrement au mois de juin 1927. Mais l'entrepreneur principal, le Rémois Landragin, fait faillite au mois de janvier suivant. La liquidation met en lumière des manques dans le devis établi par Fanjat, qui doit être revu à la hausse. L'architecte n'est pas seul en cause, car le coût des matériaux a augmenté depuis qu'il a fait ses calculs. Les travaux sont presque achevés en mai 1929.

LE GROUPE SCOLAIRE

Avec la construction de l'établissement scolaire et des bains-douches, les relations entre la mairie et l'architecte se tendent davantage[1]. Entre 1925 et 1928, les coûts de l'école s'alourdissent avec l'ajout d'au moins un logement. Puis, en 1929, le conseil municipal vote de nouveaux crédits pour compenser une erreur de calcul de l'architecte. Finalement, elle aura coûté 1,2 millions de francs, presque le double de ce qui était prévu au départ. Accumulant retard sur retard, Fanjat excède la Ville qui engage une procédure judiciaire contre lui, rapidement abandonnée grâce à un accord à l'amiable.

Puisque l'école n'est même pas commencée alors que beaucoup de familles sont déjà installées à Jean Jaurès, la Ville décide d'installer deux classes dans l'une des deux maisons commerciales qui n'est pas encore occupée. Cette solution s'avère insuffisante face à la colère des familles qui adressent en 1931 une pétition pour faire avancer les travaux ralentis.
L'école, commencée en janvier 1930, ouvre ses portes à la rentrée d'octobre 1931, après bien des retards et une mauvaise coordination du chantier. Par exemple, les plâtres recouvrant les murs ont dû être refaits car ils ont été gâtés par l'humidité. Le toit n'avait en effet pas été construit… Heureusement pour la Ville, le ministère de l'Éducation nationale solde en 1933 l'ensemble des dépenses qu'elle a occasionnées.

1- AMB, 1M81, 4M36.



PETITION.

A Monsieur l'INSPECTEUR d'ACADEMIE à BESANCON.

Les pères de famille de la Cité JEAN JAURES adressent une énergique protestation au sujet de la lenteur apportée à l'aménagement du groupe scolaire de leur quartier. Ils insistent tout particulièrement en vue de l'inauguration à bref délai, car leur patience se trouve lassée par les promesses fallacieuses qui leur ont été faites à diverses reprises par les Services Publics.

La loi sur la Scolarité rend obligatoire la fréquentation de l'ECOLE PRIMAIRE à 6 ANS, et il est regrettable de constater qu'en dépit de toute la bonne volonté des parents, nombre d'enfants de cet âge ne peuvent être admis actuellement, faute de place.

Les installations provisoires existantes sont insuffisantes et congestionnées, et les programmes scolaires ne peuvent être appliqués normalement.

Un peu de bonne volonté et plus de rapidité s'imposent. Il ne faut plus d'atermoiements et pour le 1er OCTOBRE 1931 tout peut être terminé.

Il est inadmissible que les Services Publics ne se rendent pas compte de cet état de choses. Pourquoi ne font-ils rien pour y remédier ?

Il serait cependant bien facile d'organiser dès maintenant deux classes provisoires dans le Groupe Scolaire, chose qui était promise pour le 1er AVRIL. Qu'attend-on pour le réaliser ?

BESANCON, le 23 AVRIL 1931.

Pétition des pères de famille de Jean Jaurès © Archives municipales de Besançon, 4M36

LES BAINS-DOUCHES

La moitié du financement des bains-douches est trouvée auprès du ministère de l'Intérieur, qui offre 68 000 francs sur la recette des jeux de hasard. En 1928, l'ODHBM vend le terrain nécessaire à la Ville et la construction débute cahin-caha en 1930 pour s'achever l'année suivante. La Ville doit se fâcher pour obtenir des plans de l'architecte en vue de l'installation du chauffage, qui est réalisé par les forges d'Audincourt en 1931-1932. De menus ajustements doivent encore améliorer les cabines après la réception des travaux car les pommeaux de douches, mal conçus, envoient de l'eau sur les habits des usagers !

Le terrain de jeu de la cité n'a pas été mis en œuvre. En mai 1937, prenant acte de sa réduction à l'état de cuvette où stagnent les eaux de pluie, la Ville se propose de le remblayer[2]. Cet espace est sans doute l'un de ceux qui a le plus évolué depuis 1929, puisqu'un plateau d'Éducation physique et sportive l'occupe à partir de 1983, puis un terrain de jeu en 1997.

2- AMB, 1O96.

MAISONS PLURIELLES
LES MAISONS-TYPES PROPOSÉES PAR FANJAT

Les idées insufflées par Georges Risler, véritable réformateur social, incitent sans doute Charles Siffert, élu radical socialiste*, à intégrer dès le concours de 1925 des exigences et obligations quant à la construction et aux équipements qui anticipent certaines dispositions apparaissant dans la loi Loucheur trois ans plus tard. La présence systématique de gaz dans la cuisine, d'eau et électricité, d'un WC et d'une buanderie sont révélateurs de ses préoccupations hygiénistes et sociales. Les fenêtres sont hautes et larges pour assurer luminosité et ventilation efficace, tandis que le vestibule d'entrée est loué pour sa salubrité, puisque c'est là qu'on laisse les sabots de jardinage.

Dans son dossier de candidature, Fanjat a prévu pas moins de sept types de maisons, comportant trois ou quatre chambres, selon les prescriptions du concours. Finalement, les maisons construites comprennent toutes trois chambres.

Le projet définitif ne comporte plus que six types, numérotés d'une manière qui laisse imaginer les débats d'idées successivement adoptées puis abandonnées par l'architecte, la Ville et l'ODHBM. Au surplus, l'architecte propose aussi quatre logements groupés, plus économiques à construire selon lui. Sa préconisation est suivie par l'ODHBM.

Le type 1 se trouve jumelé dans le type 1 bis, le type 2 dans le type 2 bis. Les types 3 et 6 consistent respectivement en une maison individuelle et en quatre logements groupés. Chaque logement (isolé ou individuel) comprend au rez-de-chaussée :

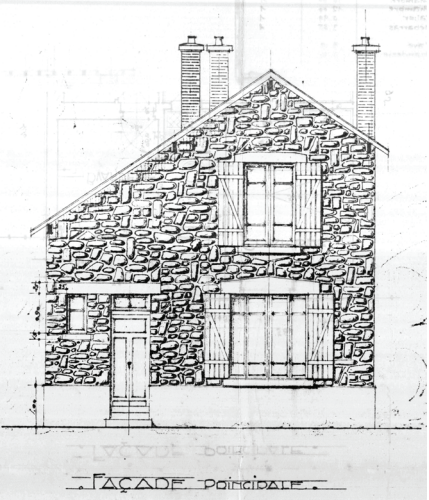
- un vestibule avec toilettes et, le cas échéant, l'escalier menant à l'étage ;
- une grande « salle de famille », c'est-à-dire une salle à manger-salon ;
- une chambre ;
- une cuisine ;
- une buanderie-bucher « dans laquelle [l'architecte a] agencé un vaste bac à laver qui peut être en même temps la baignoire des enfants » !

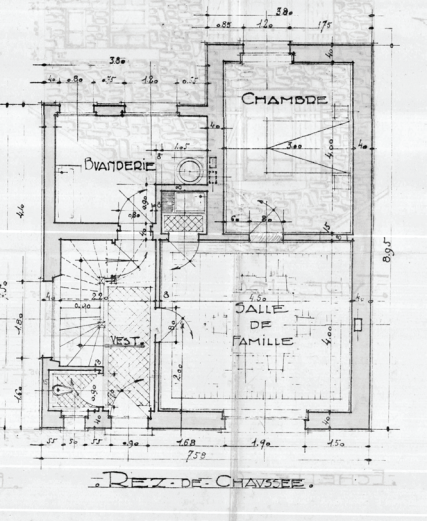
et à l'étage :

- deux chambres ;
- un grenier-débarras appelé « lingerie » dans le type 3.

En complément, une vaste cave agrémente chaque logement.

En juillet 1929, 58 familles se sont installées dans la cité-jardin, rejointes par 25 autres au mois d'août suivant. Ainsi, en quelques mois, la totalité des logements est attribuée, actant le succès de l'initiative.

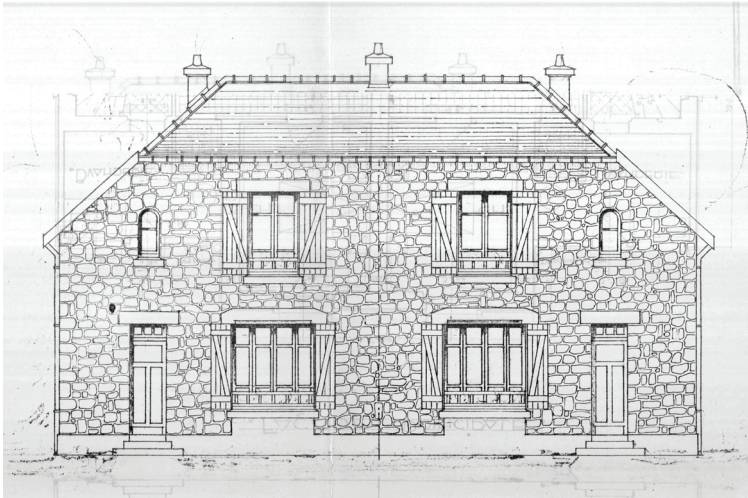


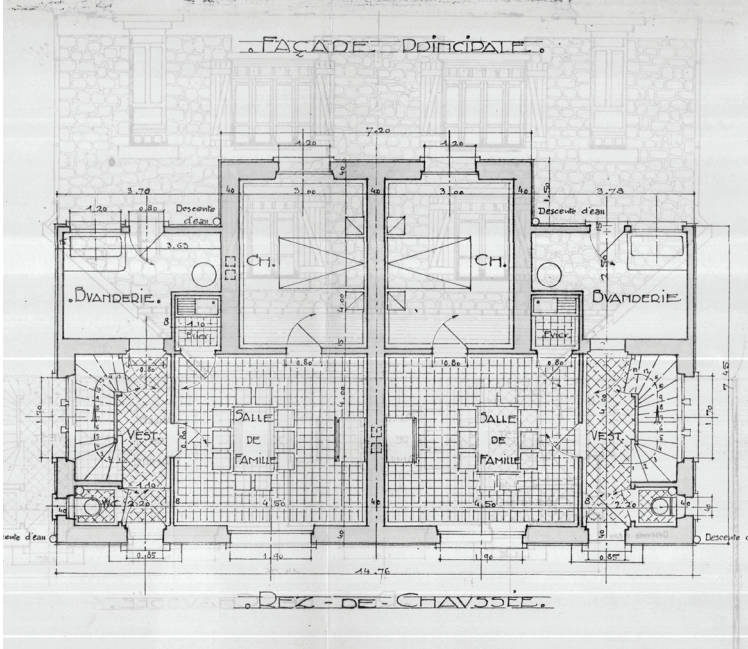


TYPE 1
9 constructions
Maison individuelle, 4 pièces, 53,08 m²
Prix unitaire : 30 472 anciens francs

L'équipement de base de la cité-jardin. La maison jumelée est rigoureusement la même que l'individuelle, mais doublée.

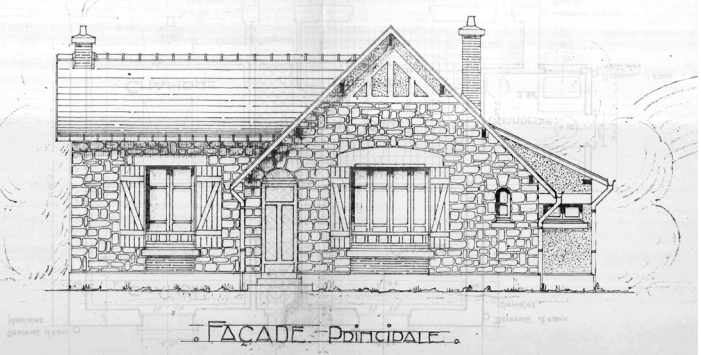
© Habitat 25

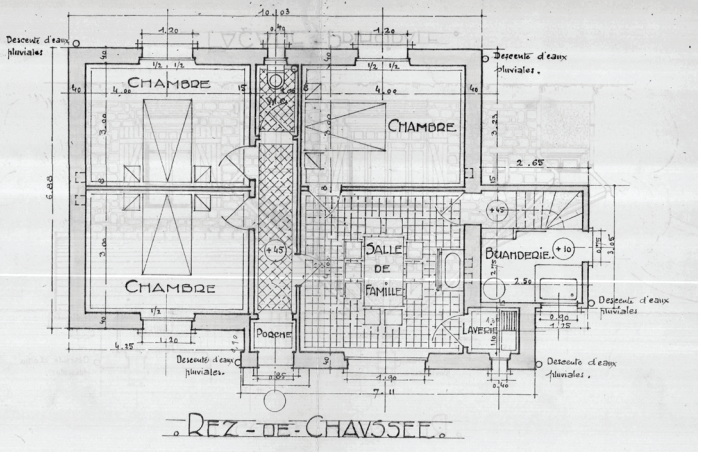




TYPE 1 BIS
38 constructions
Maisons jumelées, 4 pièces, 103,40 m²
Prix unitaire : 66 913,58 anciens francs

© Habitat 25





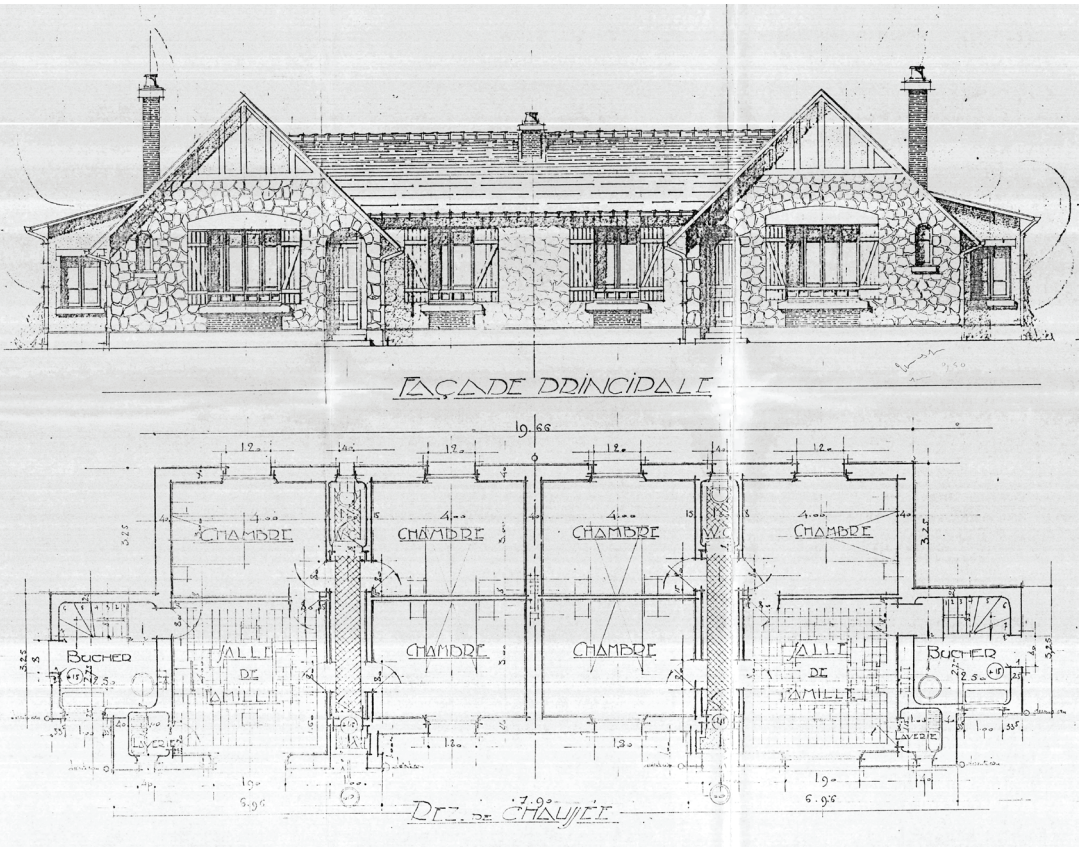
TYPE 2
5 constructions
4 pièces, 77 m²
Prix unitaire : 30 250,58 anciens francs

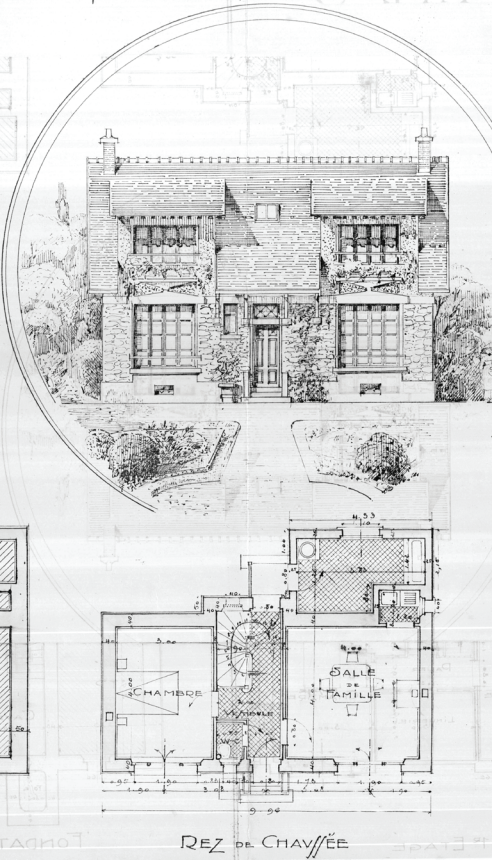
© Habitat 25

TYPE 2 BIS
11 constructions
4 pièces, 150,54 m²
Prix unitaire : 61 401,55 anciens francs

© Habitat 25

Il s'agit des deux seuls types à ne disposer que d'un rez-de-chaussée et d'un comble. Finition rustique avec le faux colombage.



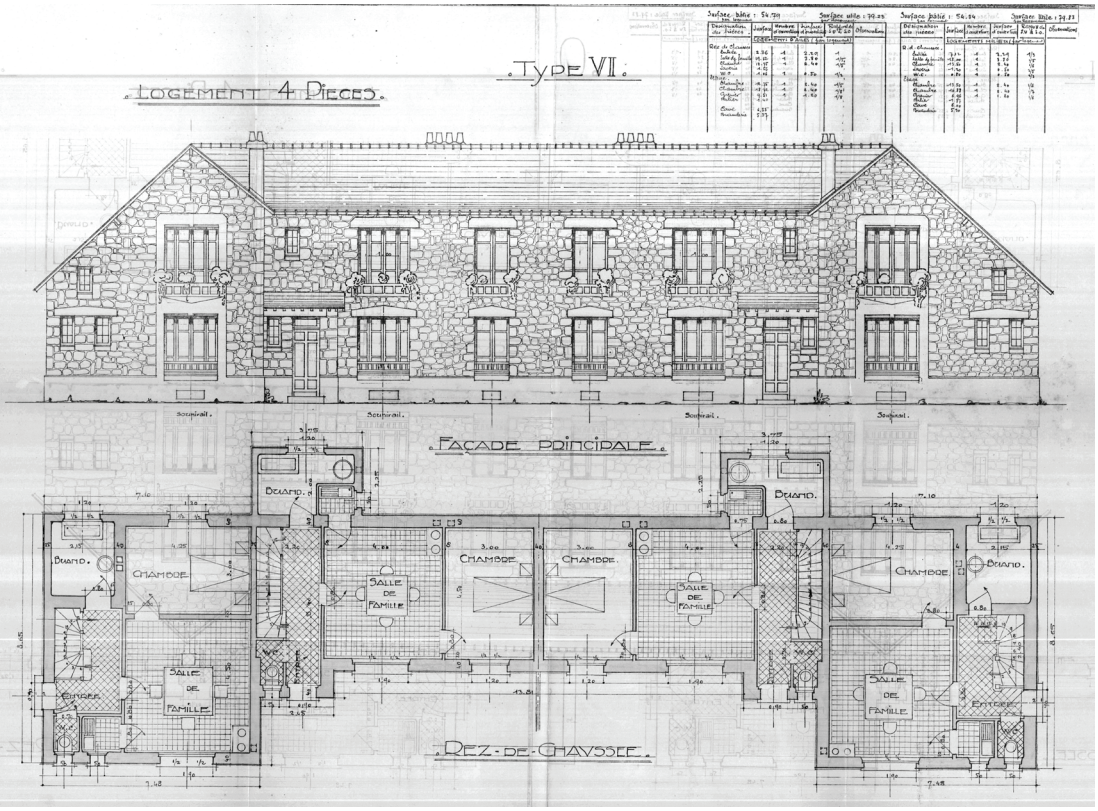


TYPE 3
2 constructions
4 pièces, 68,62 m²
Prix unitaire : non renseigné
Façade symétrique à deux lucarnes rampantes. Contrairement à ce qui semble, il s'agit d'une maison individuelle.

© Habitat 25

TYPE 6
1 construction
4 pièces, 318,12 m²
Prix unitaire : non renseigné
Réunion de quatre logements, les plus spacieux de la cité-jardin avec presque 80 m² chacun.

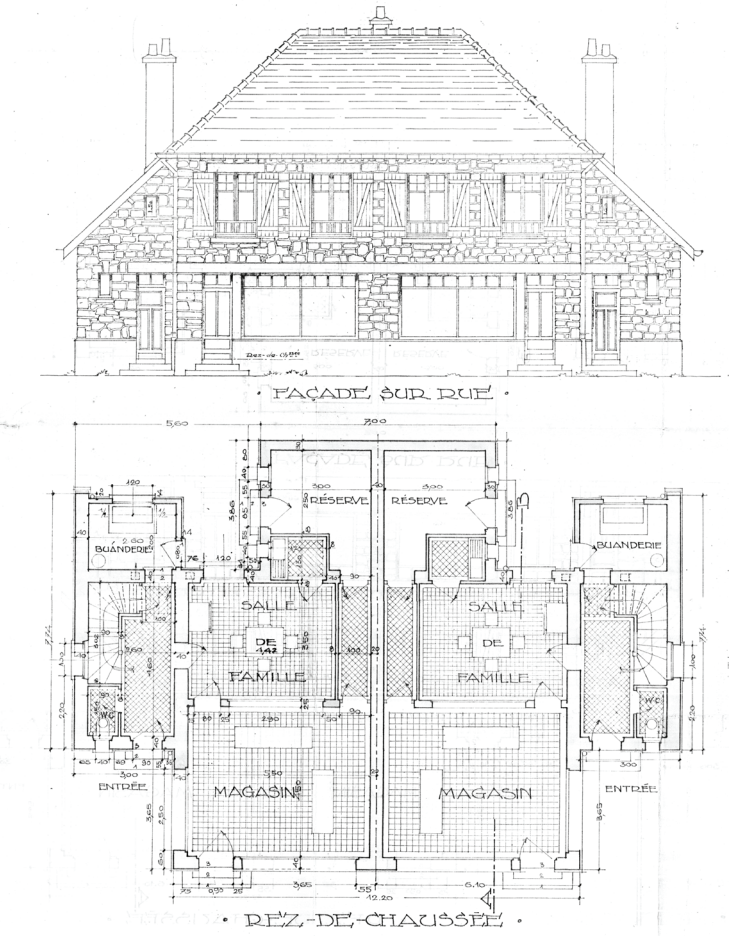
© Habitat 25



LE QUOTIDIEN EN COLLECTIF
MAISONS COMMERCIALES, BAINS-DOUCHES ET GROUPE SCOLAIRE

La cité-jardin* ne doit pas s'apparenter à une banlieue résidentielle, mais proposer une variété de services qui en font un quartier à part entière. Un groupe scolaire, des bains-douches et un centre commercial sont donc programmés par l'ODHBM et la Ville.

Fanjat suggère même qu'une des maisons accueille la « goutte de lait », un dispensaire très développé en France où des biberons de lait stériles étaient distribués aux femmes ne pouvant allaiter et proposant des consultations de puériculture.



LES MAISONS COMMERCIALES

2 constructions
Maison jumelée avec boutiques,
4 pièces, 130,60 m^2
Prix unitaire : 66 913,58 anciens francs

Alors que le règlement du concours prévoyait une seule maison commerciale pourvue de deux boutiques et de deux logements correspondant, Fanjat prévoit deux maisons commerciales, soit quatre échoppes en tout. Il les dispose face à face dans le square central pour créer ce qu'il n'hésite pas à appeler un « centre commercial ».

© Habitat 25



Première proposition de Fanjat pour les bains-douches (façade principale)
© Archives municipales de Besançon, Archives municipales de Besançon, 4Q12

LES BAINS-DOUCHES

1 construction
1 logement pour le gardien, 3 pièces de 41,25 m^2
Prix unitaire : 141 345 anciens francs

Le bâtiment du lavoir et des bains-douches aurait dû constituer le monument public remarquable de la cité-jardin. Tel que Fanjat le conçoit dans son projet de 1925, il s'agit d'un véritable palais dédié à l'hygiène, avec deux fontaines et un perron cintré à l'entrée, et même une petite coupole centrale. Mais les moyens financiers réduits de la Ville enterrent le rêve Art Déco de Fanjat.

Les cabines des bains-douches sont finalement réduites de moitié (deux douches collectives pour les enfants, trois cabines de douches et un bain pour les femmes, autant pour les hommes) et le lavoir collectif n'est pas réalisé, sans doute dans l'idée que les ménagères laveront leur linge dans leur buanderie.
Les enfants reçoivent le mercredi des tickets pour la douche, afin qu'ils y aillent le lendemain, le jeudi étant leur jour de repos. Les adultes quant à eux s'y rendent le samedi et le dimanche. Les bains-douches sont utilisés jusqu'en 1970, alors que les maisons se dotent de salles de bain. Le petit bâtiment est ensuite occupé par la cantine de l'école.

LE GROUPE SCOLAIRE

1 construction
6 classes avec 6 appartements, 1 214,17 m^2
Prix unitaire : environ 1,2 millions d'anciens francs

Comme les bains-douches, le groupe scolaire est construit par la Ville de Besançon, au terme de bien des péripéties et de modifications des plans.
La parcelle du groupe scolaire est difficile à lotir en raison de sa forme triangulaire. En même temps, son emplacement au bout de l'avenue Jean Jaurès lui assure le rôle de monument au bout d'une perspective, dans la logique des aménagements haussmanniens de Paris.

Le premier projet prévoit une large ouverture de l'école en direction de l'espace public pour assurer l'aération des bâtiments et un « caractère aimable et esthétique » selon l'architecte. Un pavillon central surmonté d'un petit clocheton pour sonner la récréation constitue en outre le point focal de la cité, en pendant de la coupole des bains-douches.

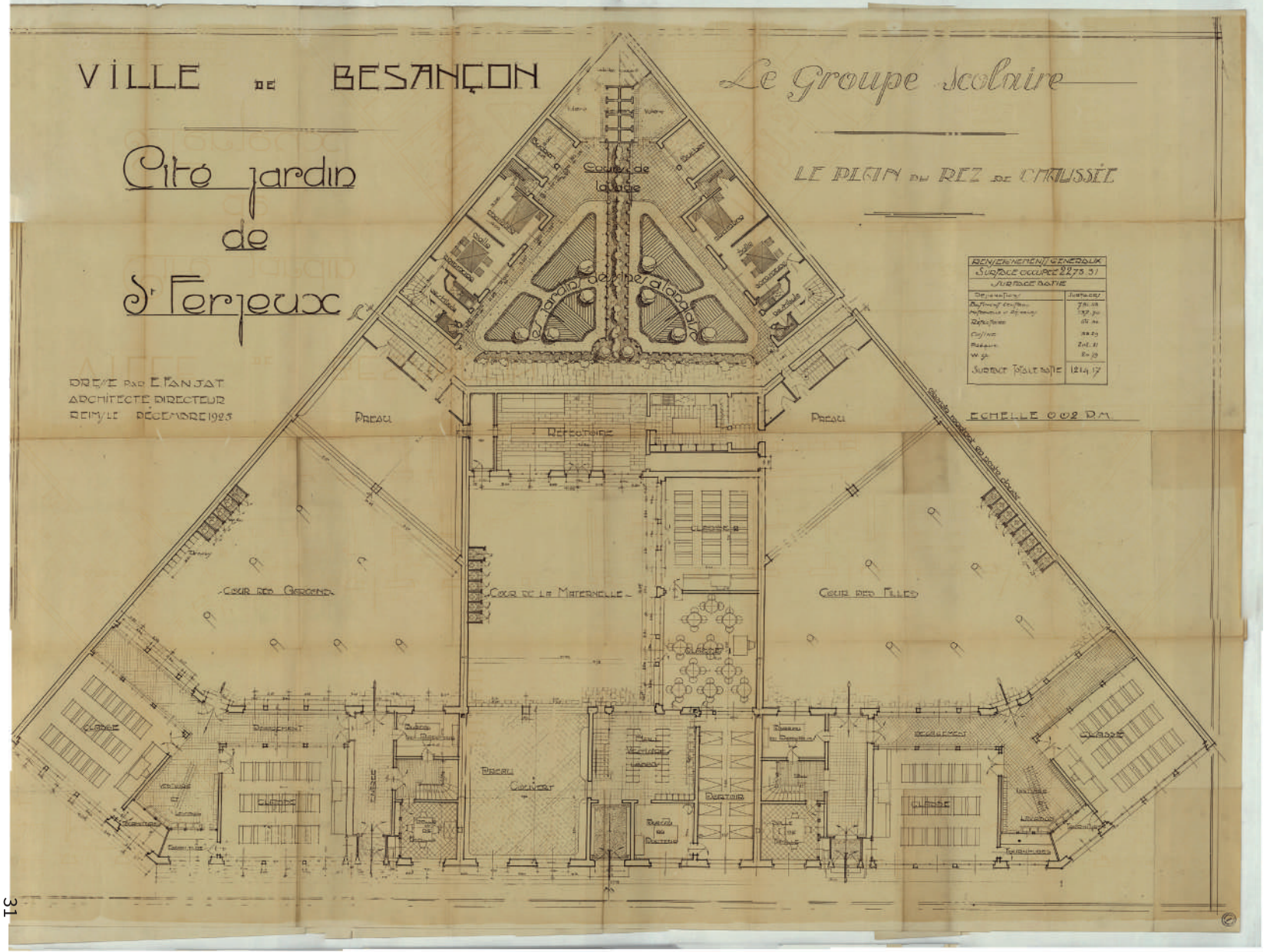
La réorganisation nécessaire des bâtiments altère cette harmonie. Les classes sont alors groupées au rez-de-chaussée d'un seul corps de bâtiment en grande partie aligné sur la rue : les deux classes maternelles au centre, les deux de garçons sur la gauche et les deux de filles sur la droite.

L'idée d'un pavillon central imposant a tout de même vu le jour. Les cours de récréation, séparées, sont placées à l'arrière, à l'abri de la rue et disposent de préau. Les logements du corps enseignant sont placés pour partie au-dessus des salles de classes et pour partie à l'arrière, dans l'angle de la propriété.
Si l'école est construite comme les maisons (murs maçonnés, charpente de sapin…), elle se distingue par ses spacieuses fenêtres et ses trois hauts pavillons qui annoncent un bâtiment public.

Les écoles du groupe scolaire ferment en 2001 et 2002.



Projet de Fanjat pour la façade de l'école (1925) jamais réalisée
© Archives municipales de Besançon, 4Q12


VILLE DE BESANÇON
Le Groupe Scolaire
Cité jardin de St Ferjeux
LE PLAN DU REZ DE CHAUSSÉE
DRESSÉ PAR E. FANJAT
ARCHITECTE DIRECTEUR
REIMS LE DÉCEMBRE 1925
ECHELLE 0,02 PM
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
SURFACE OCCUPÉE 2275 51
SURFACE BATIE
SURFACE TOTALE BATIE 1214 17
Préau
Préau
Réfectoire
Cour des Garçons
Cour de la Maternelle
Cour des Filles
Classe
Classe
Classe
Classe
Classe
Classe
Bureau Directeur
Bureau Directrice
Bureau Comptoir
Vestiaire Lavabos
Vestiaire Lavabos
Salle des Maîtres
Salle des Maîtresses
Logement
Logement
Logement

UNE CITÉ VIVANTE
RÉFLEXIONS POUR L'AVENIR

La cité-jardin* Jean Jaurès est un bel exemple d'architecture raisonnée. Sa longévité et son homogénéité le prouvent. Dès sa conception, le projet prend en compte le bien-être des usagers et leurs besoins. Les aménagements urbains et paysagers offrent une cité verdoyante et agréable à vivre. L'habitat y est pensé avec la topographie et l'ensoleillement. La largeur des voies favorise une ventilation naturelle et un apport lumineux satisfaisant. Chaque parcelle est un équilibre entre jardin et bâti. Le positionnement des maisons, individuelles ou mitoyennes, préserve l'intimité en limitant les vis-à-vis. La pluralité des modules de maison rythme les lieux tout en trouvant une unité par le traitement architectural et l'emploi de matériaux régionaux.

La réponse de ce quartier à des enjeux environnementaux contemporains n'est donc pas systématique et calquée sur d'autres réalisations, mais pragmatique et sensible, en accord avec le site, les usages des habitants et les matériaux disponibles localement. La cité Jean Jaurès devient ainsi une référence urbaine d'actualité.

Elle est par ailleurs le témoin de l'évolution des besoins du XX^{e} siècle. Les années 1950 et 1960 ont vu y naître les garages et les accès carrossables, actant l'omniprésence systémique de la voiture. L'enrobé nécessaire au stationnement concurrence la fraîcheur des arbres. Les décennies suivantes pallient les petites surfaces et l'absence de grandes pièces, avec des vérandas dans les années 1970 et des extensions dans les années 1980 et 1990. Les années 2000 voient les premières réponses aux enjeux climatiques. Progressivement, ces modifications participent à l'altération des lieux et à la perte de l'identité du quartier. En effet, ces chantiers ne s'adaptent guère à l'architecture de la cité, mais apportent des solutions purement techniques et mettent en œuvre des modèles standardisés.

Comment intervenir aujourd'hui sur des bâtiments anciens avec des problématiques contemporaines mouvantes et parfois contradictoires ? Comment concilier économies d'énergie et architecture des façades, besoins d'espaces et de lumières dans des habitations de petite taille, importance de la voiture avec les trottoirs et les pistes cyclables ?

La cité-jardin Jean Jaurès est un projet novateur s'inspirant des enjeux environnementaux avant l'heure : densité, équilibre entre la parcelle et son bâti, approvisionnement court... Elle répond aux attentes actuelles mais doit s'adapter aux exigences énergétiques (isolation, confort, chauffage...) sans perdre son identité.
À l'échelle du quartier, il est nécessaire de renouer avec les fondamentaux du projet en valorisant la place du végétal et les espaces de rencontre et de sociabilité.
À l'échelle de la parcelle, les interventions sur l'existant doivent s'opérer dans le respect des formes et des matériaux anciens. Les extensions peuvent adopter un vocabulaire contemporain avec des formes simples. Cela passe par une sensibilisation des habitants au cadre bâti et à ses qualités.

Cyriaque Dupuis, architecte
Fanny Cassani, paysagiste-conceptrice











Les évolutions sont visibles au sein de la cité. Si la végétation a partiellement déserté l'espace public, les occupants des maisons continuent d'entretenir les jardins. Les maisons ont quant à elles continué de vivre avec leur temps. © Cyriaque Dupuis

LABELS ET PROTECTION

LA RECONNAISSANCE D'UNE QUALITÉ ET D'UNE IDENTITÉ FORTE

La cité Jean Jaurès a été labellisée « Patrimoine XX^{e} s. » par décision du préfet de région le 24 décembre 2015, à la suite de l'avis favorable des membres de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) du 29 juin 2004. Après la promulgation de la loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine, ce bien a été labellisé « Architecture Contemporaine Remarquable » (ACR). La connaissance et la mise en valeur du patrimoine contemporain architectural et urbain de moins de 100 ans est l'un des objectifs du ministère de la Culture.

Le label ACR permet de porter un nouveau regard sur ce patrimoine récent, et surtout d'encourager la sensibilisation des publics (propriétaires, occupants, élus, grand public…) à cette architecture et à son environnement urbain. En 2023, la région Bourgogne-Franche-Comté compte plus de 80 édifices labellisés ACR.

Direction Régionale des Affaires Culurelles,
Pôle Patrimoines et Architecture

architecture
contemporaine
remarquable



VALORISER L'EXISTANT ET ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS

Le Plan local d'urbanisme (PLU) de Besançon identifie un certain nombre d'éléments patrimoniaux, isolés ou réunis en sites ou ensembles urbains, en fonction de leur singularité, de leur qualité, et du souhait de les préserver. Ce recensement en ZBP (zones de bâti protégé) constitue une reconnaissance des qualités et spécificités qui font l'identité de la cité Jean Jaurès.
Cette volonté de la collectivité, pour être pleinement suivie et pérennisée, doit être partagée afin que les besoins d'entretien ou d'adaptation s'appuient sur la connaissance et le respect de la valeur patrimoniale. Poser quelques règles, énoncer des principes d'intervention, illustrer pour rendre plus explicite et proposer des pistes de traitement des bâtis et de leurs abords permet d'éviter des erreurs ou altérations qui conduiraient à une banalisation et à la disparition des éléments qui fondent l'identité du site.

C'est l'ambition du cahier de prescriptions et recommandations urbaines, architecturales et paysagères que la Ville de Besançon a initié, en partenariat avec la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté.
À la fois document réglementaire, outil de sensibilisation, guide, ce support pédagogique est destiné à accompagner les projets des habitants pour réhabiliter ou faire évoluer leur habitation, leur jardin ou les abords au plus près des besoins et des aspirations, en suivant l'évolution des modes d'habiter contemporains, comme des préoccupations environnementales.

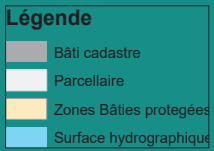
Le respect des « règles de l'art » est le garant de la préservation de la qualité et de l'identité de ce patrimoine, peut-être moins prestigieux ou emblématique, mais tout autant représentatif de la diversité des typologies architecturales bisontines.

Le cahier de prescriptions et recommandations se place en complément du règlement du PLU. Il ne s'agit pas de contraindre, mais d'accompagner, en exposant d'une part ce qui relève du réglementaire à caractère obligatoire et d'autre part ce qui relève des recommandations, conseils pour accompagner les porteurs de projet, dans une optique pédagogique.

Le volet pédagogique s'appuie ainsi sur une série de fiches, portant notamment sur les ouvertures, menuiseries et volets ; les éléments de décor ou de détails architecturaux ; le nuancier de coloris pour les enduits, les parties boisées ; l'aspect et le traitement des toitures ; les volumes et matériaux des extensions ou constructions neuves ; les clôtures et haies ; les plantations dans les jardins (palette de végétaux).

Ainsi encadrés, les projets à venir répondront au souci de valorisation du quartier et de maintien dans le temps d'un patrimoine vivant, témoignage d'une époque et d'une vision urbaine, que chacun aura à cœur de transmettre à celles ou ceux qui lui succèderont.

Grand Besançon Métropole, Direction urbanisme projets planification



Les ZBP à et autour de Saint-Ferjeux : 1. bourg de Saint-Ferjeux, 2. cité-jardin Jean Jaurès, 3. cité-jardin Rosemont, 4. avenue Villarceau, 5. opération d'ensemble du Bougney
© Direction de l'urbanisme, Grand Besançon métropole

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

1850
Loi du 13 avril 1850 sur l'assainissement des logements insalubres.

1894
Loi Siegfried du 30 novembre 1894

1898
Ebenezer Howard, *To-morrow : A peaceful path to real reform*

1903
Construction de la première cité-jardin selon la théorie de Howard à Letchworth

1904
La Cité-jardin de Georges Benoît-Lévy

1912
Loi Bonnevay du 23 décembre 1912



1



2

7-9 novembre 1925
Le projet de Fanjat pour la cité-jardin Jean Jaurès est élu

1926
Lancement du chantier

1928
Lancement du chantier des Bains et du Groupe scolaire

1928
Loi Loucheur du 13 juillet 1928

1929
Décision de construire la cité-jardin de Rosemont, architecte Louis Painchaux

1929
Achèvement de la construction des maisons

1- Vue projetée de la cité-jardin Jean Jaurès par Fanjat, 1925 © Archives municipales de Besançon, Archives municipales de Besançon, 4Q12
2- Couverture d'un feuillet promotionnel pour la loi Loucheur
3- Vue de jardins de la cité-jardin Jean Jaurès © Cyriaque Dupuis

1919
Création de l'Office public d'Habitations à Bon Marché du Doubs

1920
Début de la construction des cités-jardins de Reims et de la Seine

21 mars 1923
Création de la commission municipale des HBM

27 mars 1923
Conférence de Risler sur les HBM à la Chambre de Commerce de Besançon

1925
Charles Siffert (1876-1939) est élu maire de la Ville

1925
Achat du terrain de la future cité Jean Jaurès à la famille Veil-Picard



3

8 février 1933
Réception définitive des travaux par Fanjat et Dampenon

1950
L'appellation HBM disparaît au profit d'Habitation à Loyer Modéré (HLM)

Années 1950
Campagne de vente de logements par Habitat 25

1997
2e campagne de vente par Habitat 25

2004
Label Patrimoine XXe aujourd'hui label ACR

2007
La cité-jardin est placée en Zone de Bâti protégé (ZBP) au titre du Plan local d'urbanisme

GLOSSAIRE

Cité-jardin // Sous la plume de son créateur d'Ebenezer Howard (1898), il s'agit d'une ville autosuffisante, conçue rationnellement, dont le domaine reste une propriété commune. Elle réconcilie les avantages de la campagne et de la ville. Exportée, la cité-jardin va muter. En France, elle devient le quartier essentiellement résidentiel d'une grande ville, destiné avant tout à une population ouvrière, où la notion de verdure reste centrale. Ce sont les HBM (ancêtre des HLM) qui en assurent la gestion et parfois le construisent.

Cité ouvrière // Ensemble de logements construits par une entreprise pour y loger à proximité immédiate tout ou partie de ses ouvriers. Elles sont représentatives du paternalisme, qui cherche à fixer les ouvriers pour leur offrir de bonnes conditions de vie et pour les contrôler. Les cités ouvrières peuvent prendre la forme d'ensemble de logements collectifs ou individuels (pavillons). Dans cette seconde option, nombre de cités ouvrières antérieures à la Seconde Guerre mondiale s'apparentent à des cités-jardins.

Grands ensembles // À partir de 1953 et de l'adoption du plan Courant, la construction de logements collectifs à grande échelle est lancée en France. Elle consacre l'industrialisation de la production, la réduction des coûts et la normalisation des appartements. Dans la continuité de la pensée d'architectes modernistes comme Le Corbusier, l'étalement urbain que représentent la cité-jardin ou la banlieue pavillonnaire est combattu par une élévation en hauteur des immeubles.

Parti radical socialiste // Parti de gauche très influent sous la III^e^ République, à l'origine des lois sur la liberté d'expression, la laïcité de l'État, les syndicats, l'école laïque, publique et obligatoire, etc. Il a compté des personnalités telles que Léon Gambetta, Jules Ferry, Georges Clémenceau ou Édouard Herriot. À Besançon, les maires radicaux-socialistes se succèdent sans interruption de 1881 à 1912, puis de 1919 à 1944 avec Charles Krug, Charles Siffert et Henri Bugnet.

Style Beaux-Arts // En France, de la III^e^ République à la l'entre-deux guerres, style éclectique se référant à l'architecture romaine et au Classicisme français. Très apprécié pour la construction de lieux publics tels que les hôtels de Ville, gares (celle d'Orsay à Paris), musées ou luxueuses demeures. Il tire son nom de l'École des Beaux-Arts de Paris, qui formait les architectes français. À Besançon, La Poste de la rue Proudhon, l'université de la rue Mégevand ou la fontaine de la place Jean Cornet sont représentatives de ce style.

Style moderne // ou mouvement moderne. Courant architectural du début du XX^e^ siècle caractérisé par le rationalisme des formes. Ses architectes (Frank Lloyd Wright, Adolf Loos, Ludwig Mies van der Rohe, Le Corbusier…) abandonnent les modèles classiques et valorisent les lignes pures et les volumes simples, tout en recourant au béton armé et à des modes de production industrielle des matériaux.

Style régionaliste // cf. p. 20

SOURCES

ARCHIVES MUNICIPALES DE BESANÇON : 1M81, 4M36, 1O96, 4Q12, 3S60, 383W2, 319W_GB18, 354W124

ARCHIVES D'HABITAT 25 : C3J

BIBLIOGRAPHIE

BENOIT-LEVY Georges, *La cité-jardin*, Paris, Henri Jouve, 1904.

COLLECTIF, *Quand Saint-Ferjeux était un village…*, Empreinte éditeur, 2006.

GAVOILLE Jacques, « De la stagnation à l'expansion (1919 – vers 1970) », dans FOLHEN Claude (dir.), *Histoire de Besançon*, t. 2, Besançon, Cêtre, 1982, p. 429-620.

HORNE Janet, *Le Musée social. Aux origines de l'État providence*, Paris, Belin, 2004.

HOWARD Ebenezer, *Garden cities of to-morrow*, Londres, Swann Sonnenschein, 1898 [édition française : *Les cités-jardins de demain,* Paris, Sens &Tonka, 1999].

RISLER Georges, *Les Espaces libres dans les grandes villes et les cités-jardins*, Paris, Rousseau, 1910.

VIGATO Jean-Claude, *L'architecture régionaliste*. *France, 1890-1950*, Paris, Éditions Norma, 1994.

« LA LECTURE DE CES QUELQUES LIGNES SURPRENDRA LES JEUNES ET LES ENFANTS D'AUJOURD'HUI ; CELA SEMBLE ARCHAÏQUE ET TELLEMENT LOINTAIN, ET POURTANT NOUS ÉTIONS HEUREUX. »

Témoignage sur la cité-jardin (*Quand saint-Ferjeux était un village…*, 2006, p. 73)

Lovée dans sa petite boucle le long de la rue de Dole, la cité-jardin Jean Jaurès, construite à partir de 1926, reste un petit quartier prisé et préservé. Ces expérimentations urbaines aux origines utopistes connaissent aujourd'hui un regain d'intérêt. Besançon ville d'art et d'histoire a donc décidé de consacrer un focus à cette cité-jardin, à partir de pièces d'archives inédites et d'une étude architecturale financée par la Ville et la DRAC Bourgogne-Franche-Comté.

Le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » est attribué par le ministre de la Culture après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire. Il qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation, de soutien à la création, à la qualité architecturale et au cadre de vie.

Toute la programmation de Besançon, ville d'art et d'histoire sur Facebook et Instagram @besancon.villedartetdhistoire, et sur l'agenda Sortir.besancon.fr

Textes | recherches iconographiques

Direction Patrimoine Historique | Lisa Mucciarelli et Nicolas Boffy
Direction urbanisme | Franck Bourgaigne
DRAC Bourgogne-Franche-Comté | Stéphane Aubertin
Cyriaque Dupuis, architecte
Fanny Cassani, paysagiste-conceptrice

Maquette

Direction du Patrimoine Historique | Cathy Mauger, d'après DES SIGNES, studio Muchir Desclouds 2018

Remerciements

Bibliothèque et Archives municipales de Besançon, Midi à 14h, Habitat 25, Service régional de l'Inventaire de la région Grand-Est

Impression

L'imprimeur Simon, Ornans
Octobre 2023

Soutenu par MINISTÈRE DE LA CULTURE Liberté Égalité Fraternité

Grand Besançon Métropole

Ville de Besançon

VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE

BESANÇON VILLE D'ART & D'HISTOIRE